



FCL – Réunion du Conseil d'administration

Compte rendu réunion du Conseil d'administration du 18/10/2017

Ordre du jour :

1. Bilan des inscriptions saison 2017 – 2018
2. Situation sur le plan d'action de redressement
3. Bilan prévisionnel 2017 - 2018
4. Réinvestissement des bénévoles sur le fonctionnement de l'association
 - Responsables d'activités
 - Permanence accueil
5. Informations diverses
6. Questions diverses

Invités:

'ACHER Yves' ; 'ANCELIN Françoise' ; 'BENAITEAU Anne Marie' ; 'DEROIN Jean Michel' ;
'DOUCET Micheline' ; 'DUBOURDEAU Michelle' ; 'DUQUERROY Jean Jacques' ;
'FOUCAULD Frédérique' ; 'GUIBRETEAU Jean Marc' ; 'JAFFONT Claudine' ; 'TRAMARD Andrée'

PARTHONNAUD Jean Luc ; DUQUERROY Joëlle ; BERGERON Anthony ;

Présents

ACHER Yves, ANCELIN Françoise, BENAITEAU Anne-Marie, DEROIN Jean-Michel,
DOUCET Micheline, DUQUERROY Jean-Jacques, FOUCAULD Frédérique,
GUIBRETEAU Jean-Marc, LAFFONT Claudine, TRAMARD Andrée.

BERGERON Anthony, DUQUERROY Joëlle, représentants de la mairie.

Excusés

DUBOURDEAU Michelle

Compte-rendu:

1. Bilan des inscriptions.

Bilan chiffré

- Tableau détaillé remis en séance présentant le bilan des inscriptions enregistrées à ce jour soit: 246 inscrits au FCL pour 290 inscrits aux activités.
- En 2016 – 2017, nous avons fin novembre: 349 inscrits (246 adultes et 103 enfants)
- Nous constatons que les effectifs doivent encore évoluer pour atteindre nos prévisions.

Nouvelles activités

- Les nouvelles activités animées par Karine Villard n'ont pas apporté le nombre de nouveaux adhérents souhaité.
- Prestation de 4 heures d'activités par semaine au lieu des 10 heures prévues en prévisionnel. Reste Gymnastique, APPT et Fitness.

- Ces 3 activités seront déficitaires pour le FCL.
- La décision a été prise par le bureau de conserver Gymnastique et APPT mais de valider de continuer la prestation Fitness lors de la prochaine réunion de bureau.

2. Situation sur le plan de redressement:

Secrétaire administrative: Sonya CONNAN

Jean Michel rappelle la chronologie des événements.

- 14/09/2017 – Le CA FCL décide de l'action à mettre en œuvre sur le poste de la secrétaire administrative.
Extrait du CR du CA du 14/09/2017
"Un rendez-vous sera pris avec Sonya (secrétaire administrative) pour lui expliquer la situation et lui proposer un poste à temps partiel.
Une procédure de licenciement ne sera engagée que si nous n'arrivons pas à un accord."
- 15/09/2017 – Entretien JM Deroin avec la salariée pour lui présenter la décision du CA et lui annoncer qu'une réduction du temps de travail lui sera proposée. Entretien non officiel en attente du courrier officiel qui lui sera remis après la réunion de bureau à venir.
- 22/09/2017 – Réunion de bureau pour décider du niveau de temps partiel à mettre en place. Décision prise par le bureau: 10 heures – Lundi et Mardi matin – 487,20€ brut.
- 25/09/2017 – Remise d'un courrier avec AR proposant une évolution du contrat de travail à un 10 heures par semaine.
Proposition immédiatement refusée par la salariée.
- 03/10/2017 – Entretien informel JM Deroin avec la salariée afin de lui annoncer que nous allons mettre en œuvre un processus de Rupture conventionnelle.
- 04/10/2017 – Mail de la salariée nous informant de ne pas mettre fin à nos relations de travail par une démarche de Rupture Conventionnelle.
Extrait du mail de Sonya du 4/10/2017 12:59
Vous m'avez informé de votre volonté de mettre fin à nos relations de travail grâce à une rupture conventionnelle. Malheureusement, je vous informe par la présente que je ne souhaite pas accéder à votre demande.
- 04/10/2017 – Réunion de bureau pour décider de la suite à donner au refus de temps partiel et sa décision de refuser une Rupture Conventionnelle.
Décision prise par le bureau d'initialiser une procédure de licenciement économique.

Débat suite à cette présentation

- Jean Marc estime que la secrétaire aurait dû rester sur un mi-temps avec l'aide de la mairie.
- Jean Jacques répond que ce n'est pas jouable avec un budget de dépense sur ce poste de 30 000 € par an.
- Jean Marc confirme que le déficit remonte à plusieurs années. Il y avait déjà 13 000 € de déficit en 2013 et l'association a pu quand même survivre.
- Jean Marc Guibreteau annonce sa démission immédiate du poste de vice-président tout en restant administrateur.
- Yves Acher remet sa démission écrite du CA à date du 21/11/2017
- Françoise Ancelin et Anne Marie Benaiteau annoncent leur volonté de démissionner du CA

- Andrée Tramard annonce sa volonté de démissionner du CA comme déjà annoncé au cours de la réunion précédente.

Conclusion

- Jean Michel propose un vote sur la suite à donner concernant la démarche d'initialisation de licenciement économique.
- La chronologie sera probablement la suivante:
 - 19/10/2019 – Envoi d'un courrier recommandé invitant la salariée à un entretien préalable à licenciement.
 - 31/10/2017 – Entretien préalable à licenciement
 - 22/11/2017 – Date rupture de contrat.
- Vote concernant la démarche d'initialisation de licenciement économique
 - Pour : 4
 - Contre : 2
 - Abstention: 4

Jean Michel enverra le 19/10/2019 un courrier recommandé invitant la salariée à un entretien préalable à licenciement au 31/10/2017.

3. Présentation des finances du FCL

Jean Jacques présente les documents remis en séance.

Bilan prévisionnel:

- Estimation du licenciement:
 - Salaire de septembre à novembre: 7 500 €
 - Indemnité conventionnelle de licenciement: 8 800 €
 - CSP (Salaire et cotisation sociale de 3 mois versés à Pole emploi): 7 500 €
 - Total: 20 800 €
- 18 000 € de subvention demandé à la mairie pour l'année 2017 – 2018
- 600 € reçus cette année pour la fête de la musique.

Normalement ce budget prévisionnel sera celui qui sera présenté en AG.

Jean Marc demande à quoi correspondent les "Charges du personnel". Est-ce que le licenciement de Sonya est compris.

Jean Jacques répond que Oui.

Jean Marc fait remarquer que le licenciement de Sonya coute plus cher que de la garder à mi-temps, les économies ne se feront que sur le prochain exercice, il aurait donc été plus judicieux de préserver son poste.

Participation financière du FCL aux activités:

Les activités doivent anticiper leur besoin en participation du FCL.

Le trésorier découvre les besoins au dernier moment. Par exemple:

- L'activité Conte prévoit un goûter,
- L'activité Echec a besoin de piles.

Andrée demande d'inclure dans les prévisions de dépenses pour la chorale: l'indemnité SACEM, les frais de location de l'église à l'Evêché en se basant sur un maximum de 2 concerts dans l'année.

Il est impératif de faire des prévisions pour une bonne gestion de l'équilibre financier de l'association.

Demande de remboursement:

Jean Jacques rappelle qu'il a mis en place un imprimé de justificatif de frais engagés pour payer ou rembourser les factures et demande que chacun respecte ce formalisme.

Les activités doivent anticiper leur besoin en participation du FCL.

Le trésorier découvre les besoins au dernier moment. Par exemple:

4. Réinvestissement des bénévoles

Activité

- Jean Michel présente le tableau de synthèse des activités avec les Responsables d'activités et les animateurs.
- Jean Michel demande que chaque activité fasse l'effort de trouver parmi ses adhérents un correspondant qui fasse le lien entre l'animateur et le bureau et le CA.

Permanence accueil

- Personne parmi les administrateurs ne souhaite faire de permanence d'accueil au bureau.

5. Infos diverses

- La salle du 1^{er} étage de Georges Brassens ne sera plus mise à disposition suite à une décision de la Commission de Sécurité.
Le FCL est en attente d'une réponse de Mr Parthonnaud sur une éventuelle proposition de salle de remplacement.
- Atelier musical, si le FCL n'obtient pas de salle de la part de la mairie, il faudra nous réorganiser au niveau du planning d'occupation de notre bâtiment pour faire cohabiter les activités bruyantes.
- Activité Scrabble: Micheline demande de venir au FCL le 08/11/2017.
IL n'y a pas de problème, le planning d'occupation du bâtiment a été remis en séance, il suffit de s'adapter à la disponibilité des locaux
- Diffusion information:
La personne chargée de la lecture des emails du FCL peut faire suivre aux administrateurs les informations publicitaires culturelles pouvant nous concerner.
- Anthony souhaite que nous diffusions l'information L'Isle en fête à tous nos adhérents.

6. Questions diverses

- Anthony demande en début de séance pourquoi il n'y a pas eu d'approbation du PV du CA précédent.
Jean Michel répond que ce n'est pas obligatoire car non stipulé dans les statuts.
- Anne Marie demande la liste des membres du CA renouvelables à la prochaine AG.

- Manifestation Brocante: le 19 novembre 2017.
Responsables : Frédérique FOUCAUD, Jean-Jacques DUQUERROY
 - Frédérique sollicite les administrateurs pour participer à l'organisation de la brocante.
- Manifestation Expo Photo: le 17 et 18 mars 2018.
Responsables : Yves DELERIS, Nicole GUIBRETEAU, Claudine LAFFONT et Michelle DUBOURDEAU
 - Yves DELERIS est passé cette semaine au bureau FCL pour demander d'être informé sur l'organisation de cette manifestation.
 - Jean Michel sollicite les responsables du FCL afin d'organiser une réunion préparatoire avec Yves DELERIS.
- Manifestation Soirée Disco: le 27 janvier 2018.
Responsables : Yves ACHER, Micheline DOUCET, Jean-Marc GUIBRETEAU
 - Yves nous informe qu'il anime une soirée à Champniers 2 semaines avant et qu'il serait intéressant qu'il dispose de tracts à diffuser à cette occasion.
- Atelier Cuisine
 - Jean Jacques a eu un problème de réservation de la cuisine de l'espace Georges Brassens et un refus d'utilisation de la Cuisine de la Salle familiale.
 - Demande faite en séance à de voir avec Mr Parthonnaud s'il peut obtenir une mise à disposition de la cuisine de la salle familiale uniquement pour un jour du mois de novembre.

Prochaines dates

- BUREAU - Vendredi 27 octobre
- CA - Mercredi 15 novembre à 20H00 au FCL
- BROCANTE CULTURELLE – Dimanche 19 novembre 2017
- **AG - Mardi 21 novembre 2017 à 18H30 – Salle du Foyer** suivi d'un CA à la suite de l'AG pour élire le nouveau bureau.

La séance est levée à 22H40

Président
Jean Michel DEROIN



Secrétaire
Claudine LAFFONT



Suivi des évolutions.

Ce document prend en compte les remarques suivantes:

- 07/11/2017 – Prise en compte remarque Anne Marie sur la demande de lister les membres du CA renouvelables à la prochaine AG
- 10/11/2017 – Correction de date et de forme dans le paragraphe 2 sur remarques de Jean Jacques.
- 10/11/2017 – Correction de la date de démission de Yves ACHER portée au 21/11/2017 suite à remarque de Andrée.